

et de frais d'assurance. Le système des mandats-poste sera aussi mis gratuitement à leur disposition.

Immigrations
et inscriptions
aux homes-
steads.

Le nombre total d'immigrants arrivés au Canada durant l'année finissant le 31 décembre 1906, a été de 215,912, ce qui, comparé au chiffre relevé pour les douze mois précédents : 145,862, accuse une augmentation pour l'année de 70,050. De ces 215,912 immigrants, 97,757 ou 45 % nous viennent du Royaume-Uni, 63,782, ou 30 % des États-Unis, et 54,373 ou 25 % de l'Europe et autres pays. Ces proportions sont à peu près les mêmes que pour l'année 1905 avec cette différence que le nombre total en 1905 n'atteignait que 145,862. Le nombre d'inscriptions aux homesteads des provinces du Nord-Ouest s'est élevé en 1906 à 42,012 au lieu de 34,645 en 1905. Durant les six premiers exercices du siècle présent, la moyenne annuelle des demandes de homesteads s'est élevée à 25,497 contre 4,266, moyenne annuelle des six dernières années du 19ème siècle.

Immigration
juvénile.

Une branche d'immigration organisée, dont l'importance augmente chaque année, est celle de l'envoi au Canada des enfants abandonnés du Royaume-Uni. Dès 1868, une légère allocation avait été accordée à feu Melle Rye pour l'aider dans ses efforts à amener d'Angleterre des jeunes filles pour le service domestique. Des philanthropes anglais s'intéressèrent par la suite à l'immigration des enfants, et l'œuvre ainsi entreprise fut continuée depuis. Les enfants abandonnés choisis avec soin d'après les lois canadiennes qui défendent l'entrée au pays de tout immigrant non désirable, sont envoyés au Canada par (a) les conseils locaux de tuteurs en Angleterre avec le consentement des autorités centrales anglaises agissant de concert avec le Gouvernement canadien et d'après des règlements prescrits par ces autorités, et par (b) de charitables associations anglaises formées en vue de l'éducation des orphelins ou des abandonnés. Ces dernières organisations soutiennent, dans différentes parties du Canada, 17 agences ou maisons de refuge d'où les enfants sont expédiés sur contrat chez des fermiers ou autres personnes pour y prendre des situations convenables. Ils restent sous la surveillance de l'agence jusqu'à l'âge de 16 ans. Les maisons de refuge, ainsi que les enfants en place, reçoivent à certaines époques, une visite des officiers du ministère de l'intérieur, de la branche se rattachant à l'immigration, et on reçoit constamment des rapports sur la conduite des enfants immigrés au Canada.